

# S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et  
de l'Arc en Combe de Savoie**



**2023  
Rapport d'Activité**



PHOTO

## 2023 PLACE AUX EXTREMES

*Sécheresse, canicule, crues exceptionnelles, orages violents : sur le territoire du SISARC, au cœur des Alpes, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ont été en 2023 la gestion des extrêmes. Après des alertes autour des fêtes de Noël 2021 puis 2022, nous avons cette fois encore vécu une fin d'année 2023 compliquée, mobilisant fortement les équipes.*

*Paradoxalement, cela a aussi marqué l'utilité des travaux entrepris depuis des années, grâce auxquels la crue cinquantennale de l'Isère, a fait en 2023, moins de dégâts que les crues décennales des années 2011 ou 2015. Notre engagement pour la remise en état des digues, et surtout du lit de l'Isère, a montré toute son utilité, avec les crédits de l'État, d'EDF et de l'Agence de l'eau.*

*2023 a aussi été l'année du début des négociations avec l'État pour le transfert des digues de l'Isère et de l'Arc. Imaginé dans un appendice d'une loi de 2014, ce transfert n'aura pas été préparé par le propriétaire des digues (l'État). L'ensemble des collectivités « bénéficiaires » de ce transfert ont eu l'impression de devoir signer des accords léonins, à la façon des colonies des temps anciens.*

*Derrière ce transfert, l'enjeu est certes la sécurité de notre vallée (et de tout ce qui la traverse en matière de voies de communications internationales), mais c'est aussi celui du sort des contribuables locaux, qui ne peuvent être les seuls à payer pour des enjeux nationaux.*

*Au-delà de la prévention des inondations, à laquelle nous consacrons une part considérable de nos moyens, le SISARC a aussi des missions de gestion des milieux aquatiques, souvent moins spectaculaires en termes de travaux et de visibilité, mais indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes de nos vallées.*

## SOMMAIRE

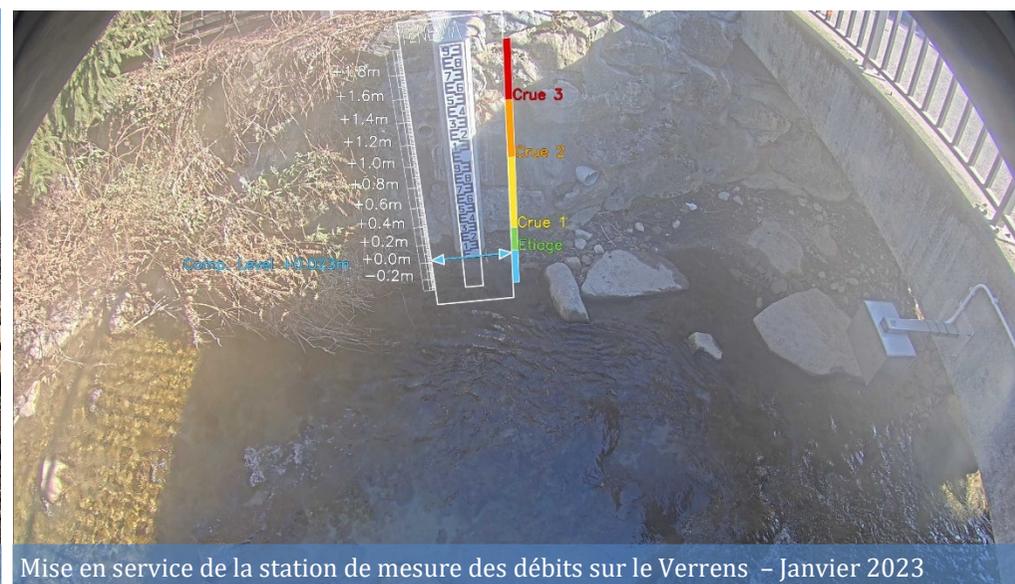
2023-EN IMAGES .....	4
LA STRUCTURE .....	11
LA GOUVERNANCE.....	12
LES MOYENS HUMAINS .....	13
LES FINANCES .....	14
LES ACTIONS 2023 .....	15
LES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC.....	17
LA RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE .....	21
ACTIONS SUR LES AFFLUENTS TORRENTIELS.....	23
LE CONTRAT VERT & BLEU – CŒUR DE SAVOIE....	27
LABELLISATION EPAGE.....	29
POINTS DIVERS .....	30
MARCHES ATTRIBUES .....	31

*La remise en état du lit de l'Isère est depuis des années l'axe majeur de notre action. Débarrassé de ses atterrissements et autant que faire se peut de ses plantes invasives, le lit redevient le milieu naturel qu'il fut toujours, accueillant la flore et la faune typiques de ce milieu.*

*Cela montre que GEMA et PI sont compatibles et complémentaires.*

**Le Président du SISARC  
François Rieu**

# 2023-EN IMAGES





Visite élus du Département chantier digue rive gauche gravière Grignon- Février 2023



Digue rive droite de l'Isère à Arbin - Mars 2023



Digue rive gauche de l'Isère gravière de Pré Couardin - Mars 2023 (©Hydrétudes)



Remodelage de la zone humide créée avec les limons du lit de l'Isère - Mars 2023



Travaux de gestion sédimentaire dans le Val Gelon – avril 2023



Chasse du barrage d'Aigueblanche – mai 2023



Démolition ponceau sur le torrent de la Combaz – juin 2023



Arrachage précoce de la renouée du Japon sur l'Isère – juillet 2023



Reconnaitances raft annuelle des digues et du lit de l'Isère – septembre 2023



Expérimentation traitement mécanique du raisin d'Amérique – été 2023 (©Aquabio)



Entretien du chemin de digue de l'Isère – septembre 2023



Chantier sécurisation digue à Coise – octobre 2023



Chantier sécurisation digue à Saint Pierre d'Albigny – octobre 2023



Chantier sécurisation digue à Tournon – novembre 2023



Vérification des vannes du Verrens avant la crue – Crue du 14 novembre 2023



Isère au pont de Grésy-sur-Isère – Crue du 14 novembre 2023



Remontée de la nappe de l'Isère à Saint Jean de la Porte – Crue du 14 novembre 2023



Relevé des laisses de crue sur l'Isère – Crue du 14 novembre 2023



Plage de dépôt de l'Hermettaz remplie par une lave torrentielle – novembre 2023



Reconstruction post-crue du batardeau sur le chantier de Coise – novembre 2023



Crue de la Biale de Grignon – décembre 2023



Mise en œuvre de pompage lors de la crue de la Biale de Grignon – décembre 2023



Crue du Gelon – décembre 2023



Crue de l'Hermettaz – décembre 2023

# LA STRUCTURE

Le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie, dénommé SISARC, a été créé le 3 avril 2007. Il regroupait alors 29 communes de la Combe de Savoie et le Département de la Savoie.

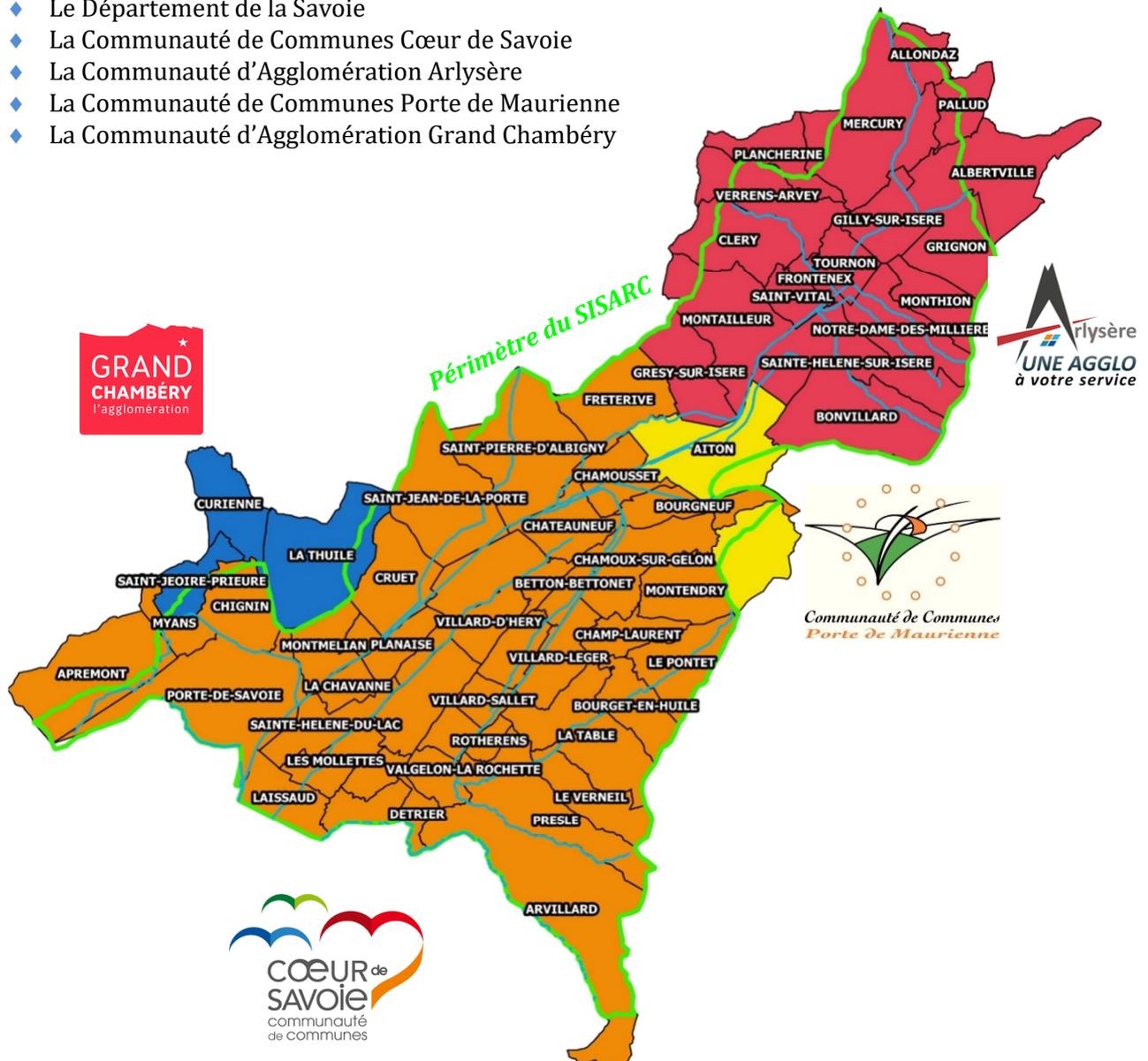
En 2007, les statuts du syndicat sont établis afin d'assurer des premiers travaux d'entretien courant sur les digues de l'Isère et de l'Arc, de conduire des réflexions générales sur la gestion et la prévention des risques d'inondation en Combe de Savoie - notamment avec l'établissement d'un Schéma Directeur d'Aménagement hydraulique - et de coordonner des études concernant la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

A partir de 2015, le SISARC engage les réflexions dans la perspective d'une modification de ses statuts afin d'intégrer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette évolution est actée par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2018. A cette occasion le Syndicat étend son périmètre géographique d'intervention à l'ensemble du sous-bassin versant hydrographique de la Combe de Savoie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SISARC exerce ses compétences sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie. Ce territoire couvre une superficie de ~475 km<sup>2</sup> et abrite une population de 67 500 habitants répartis sur 64 Communes. Les membres du SISARC sont :

- ◆ Le Département de la Savoie
- ◆ La Communauté de Communes Cœur de Savoie
- ◆ La Communauté d'Agglomération Arlysère
- ◆ La Communauté de Communes Porte de Maurienne
- ◆ La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry



# LA GOUVERNANCE

## LE COMITÉ SYNDICAL

Le SISARC est un syndicat mixte ouvert, administré par un Conseil Syndical composé de 28 délégués titulaires et 28 délégués suppléants.

<b>Département de la Savoie</b>	5 délégués
<b>Arlysère</b>	9 délégués
<b>Porte de Maurienne</b>	1 délégué
<b>Cœur de Savoie</b>	12 délégués
<b>Grand Chambéry</b>	1 délégué

Le Conseil Syndical s'est réuni à 6 reprises en 2023 :

- ◆ 18 janvier 2023
- ◆ 22 février 2023
- ◆ 10 mai 2023
- ◆ 5 juillet 2023
- ◆ 29 novembre 2023

Le SISARC élit son Président et celui-ci est secondé par 3 Vice-Présidents. Le Président et les Vice-présidents sont :

- ◆ Président : M François RIEU
- ◆ 1<sup>er</sup> Vice-Président : M Auguste PICOLLET jusqu'au 7 juillet 2023, puis M Olivier THEVENET à compter du 11 octobre 2023
- ◆ 2<sup>nd</sup> Vice-Président : M Eric SANDRAZ
- ◆ 3<sup>ème</sup> Vice-Président : M Jean-Michel BLONDET

## LE BUREAU

Indépendamment du Conseil Syndical, afin d'accompagner le Président dans la mise en œuvre des actions, le Bureau du SISARC est composé du Président, des 3 Vice-Présidents ainsi que de 7 délégués.

En 2023, le bureau du SISARC s'est réuni 4 fois :

- ◆ 9 février 2023
- ◆ 29 juin 2023
- ◆ 4 octobre 2023
- ◆ 15 novembre 2023

## LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La commission d'appels d'offres est constituée du Président et de 5 membres titulaires (et 5 suppléants). Elle s'est réunie à 6 reprises en 2023 afin d'attribuer les marchés suivants :

Date de la CAO	Marché étudié	Montant du marché attribué
4 janvier 2023	• marché SIS22023 : Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue droite de l'Isère dans la courbe de Tournon	60 300.00 € HT
30 janvier 2023	• marché SIS22022 : Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Saint-Pierre	59 029.97 € HT
31 juillet 2023	• marché SIS23008 : Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Saint-Pierre	994 840.50 € HT
21 août 2023	• marché SIS23009 : Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère au droit du pont de Coise	1 164 900.00 € HT
5 septembre 2023	• marché SIS23010 : Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Tournon	1 459 927.00 € HT

# LES MOYENS HUMAINS

## SUIVI TECHNIQUE

Depuis sa création en 2007, le suivi technique du SISARC est assuré par une équipe mise à disposition par le Département de la Savoie.



Elus & techniciens du SISARC lors des journées de reconnaissances raft annuelle

Jusqu'en 2022, cette équipe spécialisée intervient sur deux volets :

- ◆ d'une part, l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre des actions des programmes d'étude et de travaux structurants, notamment ceux inscrits aux PAPI (4 ingénieurs) ;
- ◆ d'autre part, les missions de « technicien de rivière » en vue de la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau affluents de l'Isère (2 techniciens de rivière).

Depuis 2019, cette équipe technique est complétée par un technicien spécialisé mis à disposition par la Communauté de communes de Cœur de Savoie en vue d'assurer la mise en œuvre des actions du Contrat Vert et Bleu.

Depuis 2022, au regard de la maturité qu'il a désormais acquise avec notamment la conduite de deux PAPI successifs, le SISARC a engagé un processus d'internalisation de ses moyens humains. Ce processus est coconstruit en parfait accord avec les structures auprès desquelles il trouvait jusqu'à présent ses moyens, et notamment le Département.

Ainsi, le SISARC a recruté à l'automne 2022 deux techniciens rivières qui exercent à partir de 2023 les missions qui étaient précédemment assurées par le Département, dans le domaine des programmes d'entretien pluriannuel des affluents. Le transfert du pôle ingénierie du Département vers le SISARC est planifié durant l'année 2024.

Suite au souhait de l'un des deux techniciens recrutés à l'automne 2022, de changer de domaine d'activité professionnelle, un recrutement a été relancé durant l'été 2023 pour assurer son remplacement.

## SUIVI ADMINISTRATIF

Depuis 2013, le suivi administratif du Syndicat intervient dans le cadre d'une convention de mutualisation de services établie entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le SISARC. Le SISARC rembourse, à Arlysère, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition de ce Pôle administratif.

Les missions historiquement assurées pour le SISARC, par le pôle administratif de la CA Arlysère concernaient :

- ◆ la commande publique & l'exécution financière des marchés ;
- ◆ la comptabilité du Syndicat ;
- ◆ les services RH ;
- ◆ le service assemblées (convocation des assemblées, délibérations, secrétariat etc.)

Afin de progressivement internaliser les prestations assurées par Arlysère, le SISARC a recruté, en septembre 2023, un agent sur le poste de responsable administratif et financier.

# LES FINANCES

## CONTEXTE GENERAL

Le financement du SISARC est assuré :

- ◆ par les contributions financières de chacun de ses membres ;
- ◆ par des subventions apportées par des partenaires extérieurs (Etat, Agence de l'Eau, EDF etc.) ;
- ◆ par l'emprunt, principalement avec le recours d'une ligne de trésorerie afin de gérer le décalage temporel entre les dépenses et le versement des subventions.

Le Département et les EPCI membres participent annuellement au budget du SISARC, conformément aux règles définies à l'article 15 des statuts du Syndicat. Cela permet de financer le fonctionnement et les projets conduits par le Syndicat.

Les dépenses d'intérêt collectif (frais généraux, entretiens courants des affluents, gestion des digues de l'Isère et de l'Arc...) sont financées selon une clef de répartition financière prévue

dans les statuts du SISARC, établie au prorata de la population, de la superficie du territoire et du potentiel fiscal de chacune des collectivités membres.

Pour les projets et actions qui intéressent spécifiquement un intérêt local, la clé de répartition entre les EPCI membres, de l'autofinancement restant après les éventuelles subventions, est fixée au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct du ou des EPCI membres concernés.

Le SISARC dispose d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000 €. Cette ligne de trésorerie est destinée à permettre le paiement des prestataires dans l'attente du versement des subventions par les différents partenaires.

En 2023, elle a été mobilisée pour un montant de 4 200 € (frais d'ouverture & intérêts). Ces frais sont éligibles et intégrés dans les demandes d'aides auprès de l'Etat.

## LES ELEMENTS FINANCIERS DE 2023

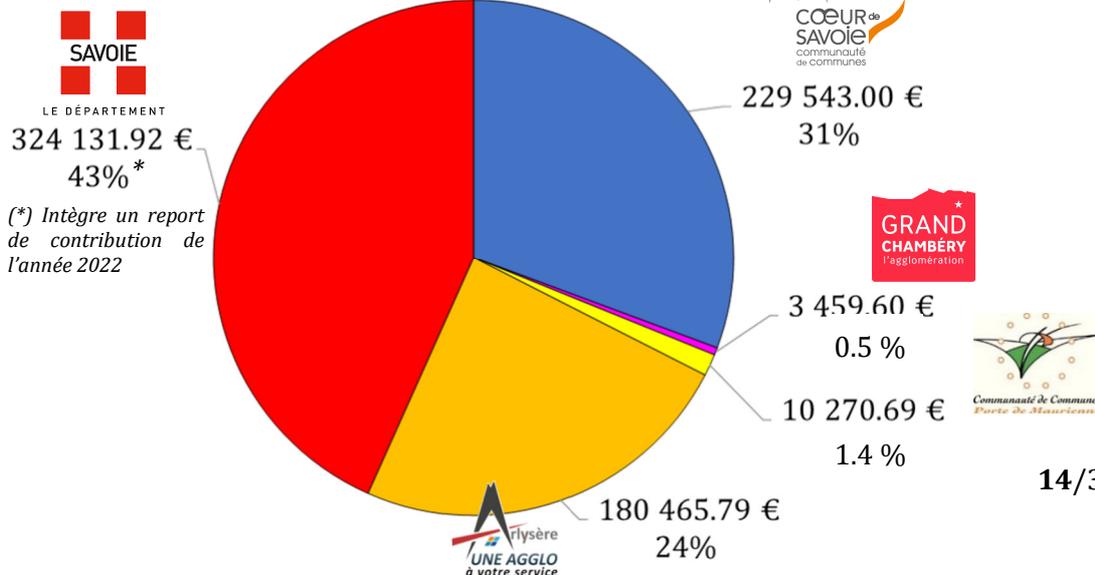
Les données ci-dessous sont celles qui ont été arrêtées au compte administratif de 2023 :

En investissement, les reports de 2023 s'élèvent à 1 189 370 € en dépenses et 1 856 537 € en recettes.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 304 973 €	7 594 063 €
Recettes	1 708 519 €	5 999 590 €
Résultat 2023	- 596 454 €	- 1 594 472 €
Résultat antérieur repris	732 915 €	1 066 609 €
Résultat de clôture 2023	136 461 €	- 527 863 €

Les reports représentent les dépenses engagées sur l'année mais non payées au 31 décembre et les recettes attendues mais non perçues à la même date.

## LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES EN 2023



# LES ACTIONS 2023

## CONTEXTE METEO DE L'ANNEE 2023

L'année 2022 s'est achevée sur une tempête de Noël le 23 décembre 2022. Les précipitations pluvieuses ont pris place dans un contexte relativement doux et elles se sont conjuguées à la fonte du manteau neigeux.

Cet épisode a principalement fait réagir les affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc et a entraîné une réaction modérée de l'Isère en Combe de Savoie.

Le débit maximum sur l'Isère à Albertville atteint en décembre 2022 est de 430m<sup>3</sup>/s. Trois chantiers de sécurisation des digues de l'Isère étaient en cours pour l'hiver 2022-2023.

Sur le chantier de Gilly-sur-Isère le batardeau de protection ainsi que les pistes de chantier ont été en grande partie détruits et ont dû être reconstruits. Les chantiers d'Arbin et de Laissaud, situés en aval de la confluence avec l'Arc ont été eux très faiblement impactés.



Batardeau du chantier de Gilly-sur-Isère détruit par la crue de décembre 2022

Après un printemps et un été 2023 marqués par la sécheresse, la tendance s'est radicalement inversée et la fin d'année a vu se succéder un enchaînement de perturbations météorologiques intenses qui ont généré des crues successives :

- ◆ le 27 octobre 2023 ;
- ◆ le 14 novembre 2023 ;
- ◆ le 30 novembre 2023 ;
- ◆ le 14 décembre 2023.

Après une trêve de Noël, cette séquence humide ne s'est finalement terminée qu'autour du 15 janvier 2024, avec un dernier épisode météorologiques notable qui intervient alors que les sols sont encore saturés en eau.



L'Isère au pont de Coise le 15 novembre 2023 à 8h00

Sur l'Isère en Combe de Savoie, l'épisode du 14 novembre 2023 est remarquable. Cet épisode a engendré une crue de l'Arly et une crue de l'Isère en Tarentaise. Le débit a dépassé 400m<sup>3</sup>/s à Pallud sur l'Arly et autant sur l'Isère à Conflans.

Le débit de l'Isère en aval d'Albertville a ainsi atteint 850m<sup>3</sup>/s en sommant les contributions de l'Arly et de l'Isère en Tarentaise. A Montmélian, le débit de pointe de 1000m<sup>3</sup>/s a été mesuré dans la nuit du 14 au 15 novembre.



Amorce de brèche dans la digue rive gauche de l'Isère aval pont de Grésy



L'Isère au pont de Grésy le 15 novembre 2023 à 10h00

Sur l'Isère à Albertville, ce débit correspondrait à celui d'une crue cinquantennale. Il s'agit de la plus forte crue enregistrée depuis l'installation des stations de mesure de débits ces 30 dernières années. Il est probable qu'il faille remonter encore plus loin dans le temps pour trouver une crue de cette importance.

Ces intempéries ont fortement impacté l'activité du SISARC, les équipes du Syndicat ont été mobilisées durant les crues, et à l'issue de celles-ci, afin d'assurer les travaux d'urgence rendus nécessaires. Les chantiers de sécurisation des digues conduits dans le lit de l'Isère ont été notablement impactés par ces épisodes successifs qui ont détruit à plusieurs reprises les batardeaux.



Débordement de l'Isère et de sa nappe dans le secteur du lac de Carouge – Saint Pierre d'Albigny – novembre 2023

# LES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC



## ACHEVEMENT DES CHANTIERS DE L'HIVER 2022-2023

- ◆ Confortement de la digue en rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère / Grignon ;
- ◆ Confortement de la digue rive droite de l'Isère à Arbin ;
- ◆ Confortement de la digue rive droite de l'Isère au droit de la gravière de Pré Couardin à Laissaud.

## DEMARRAGE DES CHANTIERS DE L'HIVER 2023-2024

- ◆ Confortement de la digue rive droite de l'Isère à Tournon ;
- ◆ Confortement de la digue rive droite de l'Isère à Saint-Pierre d'Albigny ;
- ◆ Confortement de la digue rive droite de l'Isère à Coise.

## LE RESUME

Les digues de l'Isère et de l'Arc ont été construites entre 1824 et 1853.

Les digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie ont traversé deux siècles sans défaillance significative.

Elles sont complètement fondamentales et incontournables puisque la plaine a été aménagée autour de ces ouvrages.

Les digues de l'Isère et de l'Arc sont aujourd'hui affaiblies et des chantiers d'importance sont nécessaires afin de traiter leurs faiblesses.



Achèvement du chantier au droit de la gravière de Gilly / Grignon



Démarrage du chantier à Coise – construction du batardeau

# LES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC



## REGULARISATION DES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC – REALISATION DES ETUDES DE DANGER

Le décret du 12 mai 2015 relatif « *aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques* » a apporté des modifications au cadre réglementaire relatif aux digues de protection des lieux habités.

Une procédure de régularisation doit être conduite pour les ouvrages existants à la date du décret susvisé. Il s'agissait d'abord de lancer les études permettant d'élaborer les dossiers de demande de régularisation des tronçons de digue de la classe B (protection de plus de 3000 habitants).

Sur l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie les systèmes de classe B structurés autour des digues domaniales sont les suivants :

- ◆ SE 1 : secteur de « Terre Neuve »
- ◆ SE 2 : secteur de « Tétrapole »
- ◆ SE 3 : secteur du « Chiriac »
- ◆ SE 4 : secteur de « Montmélian »
- ◆ SE 5 : secteur « d'Alpespace »

A l'été 2021, le SISARC a lancé une consultation de bureaux d'études afin de produire les dossiers de régularisation des 5 systèmes d'endiguement.

Bien qu'ayant fait l'objet d'une large publicité, les résultats de la consultation se sont révélés extrêmement décevants puisque 2 lots n'ont pas pu être attribués.

Le SISARC a sollicité par courrier un report de l'échéance du 28 février 2022 au regard du cas de force majeure auquel il s'est trouvé confronté.

Compte tenu du contexte – y compris à l'échelle nationale où de nombreux GEMAPIENS sont dans l'impossibilité de régulariser les digues avant les échéances réglementaires - une dérogation a été obtenue avec un report de l'échéance en juin 2023.

Les dossiers de demande de régularisation pour 3 lots attribués à l'automne 2021 ont été déposés pour instruction par les services de l'Etat en mars 2023.

Les 2 lots qui n'avaient pu être attribués en 2021, ont fait l'objet d'une nouvelle consultation infructueuse à l'automne 2022, le plan de charge des bureaux d'études pouvant réaliser ces prestations étant toujours saturé.

Le SISARC a de nouveau sollicité par courrier de juin 2023 un report des échéances au regard de la situation.

# LES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC



## TRANSFERT DES DIGUES DOMANIALES DE L'ISERE ET DE L'ARC

Les digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie ont été construites il y a 200 ans sous l'administration Sarde. Au rattachement de la Savoie à la France, l'Etat français est devenu le propriétaire de ces ouvrages.

La loi dite MAPTAM votée en 2014, prévoit qu'en janvier 2024 les digues de l'Etat soient « mises à disposition » des collectivités en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le SISARC est en charge de la GEMAPI sur le territoire de la Combe de Savoie et, en janvier 2024, c'est à lui que seront transférées les digues domaniales de l'Isère et de l'Arc (correspondant à 10% du patrimoine national transféré).

Ces ouvrages sont globalement en mauvais état et nécessitent d'importants travaux de sécurisation. Compte tenu du linéaire considérable, et malgré les travaux importants réalisés ces 10 dernières années, la sécurisation de ces digues est une œuvre de longue haleine, qui s'inscrit dans la durée.

Le transfert des digues est donc un enjeu majeur pour le Syndicat. La loi MAPTAM prévoit que le transfert des digues de l'Etat fasse l'objet d'une convention négociée. Le premier projet de convention de transfert n'a été transmis au SISARC que le 7 décembre 2023.

La fin d'année a été marquée par un intense travail du SISARC afin de faire évoluer le projet de convention. Les échanges avec les services de l'Etat ont été très nombreux, aussi bien sur le plan technique, juridique que financier.



Dans cette démarche, le SISARC a pris l'attache du cabinet Itinéraire Avocat et a mobilisé les parlementaires de la Savoie. Le projet final de convention a été stabilisé le 19 janvier, soit moins de 10 jours avant l'échéance du 28 janvier 2024.

# LES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC



## ENTRETIEN COURANT DES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC

Le SISARC a adopté dès sa création un plan décennal de travaux sur les digues de l'Isère et de l'Arc. Ce plan, initialement d'une durée de 10 ans, a été prolongé jusqu'en 2021.

En 2008, une végétation ligneuse très dense et de grande taille était fortement implantée dans les digues de l'Isère et de l'Arc.

La principale action du plan décennal a consisté à supprimer la végétation arborescente (arbres de plus de 15 cm de diamètre) dont les racines contribuent à disloquer la protection en enrochement voire à arracher les blocs - et une partie du remblais - en cas de chute.

L'objectif a été de rajeunir le boisement afin d'éviter les gros massifs racinaires tout en gardant les racines vivantes pour éviter leur pourrissement.

Durant l'année 2023, les travaux d'entretien suivants ont été conduits :

- ◆ gestion de la végétation pour 39 540 € TTC ;
- ◆ entretien du chemin de digue pour 17 880 € TTC.

La végétation doit aussi être en partie conservée pour des raisons environnementales (rôle de corridor écologique notamment) et sociales (rôle paysager). Elle permet aussi de limiter la progression des plantes exotiques envahissantes.

Ce 1<sup>er</sup> plan décennal a notamment permis de traiter la végétation arborescente sur l'ensemble du linéaire. Suite à ce plan, l'action se poursuit dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant afin de :

- ◆ Gérer la végétation implantée sur les digues (gestion en taillis forestier) ;
- ◆ Réaliser des confortements ponctuels du perré en enrochements en cas de d'évolution critique dans le cadre de mesures conservatoires ;
- ◆ Assurer l'entretien du chemin de digue.

Ce plan pluriannuel vise la conservation et le maintien du « patrimoine digue » dans son état.



# LA RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE

## ACHEVEMENT DU CHANTIER DE L'HIVER 2022-2023

Depuis 2017, six phases de chantier ont été conduites :

- ◆ **Phase 1** : janvier 2017 à avril 2017 ;
- ◆ **Phase 2** : septembre 2017 et avril 2018 ;
- ◆ **Phase 2bis** : septembre 2018 et décembre 2018 ;
- ◆ **Phase 2020** : septembre 2020 et avril 2021 ;
- ◆ **Phases 2021 – Phase 3 & Montailleur** : septembre 2021 à avril 2022 ;
- ◆ **Phase 4** : septembre 2022 et avril 2023 ;

Avec la phase 4, l'année 2023 marque l'achèvement des travaux de restauration du lit de l'Isère financés dans le cadre du PAPI 2 de la Combe de Savoie.

Depuis 2015, le montant cumulé des dépenses est de 8 500 000 € TTC, qui sont financés à 100% par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF. Au total ce sont plus de 955 000 m<sup>3</sup> de sédiments fins (limons) qui ont été terrassés et exporté hors du lit de l'Isère.

Pour l'extrême majorité, ces matériaux ont été immergés dans d'anciennes gravières, ce qui a permis une renaturation de celles-ci avec la création d'environ 5 ha de zones humides.



Banc de galets restauré après arasement de l'atterrissement végétalisé



Terrassement d'un atterrissement végétalisé

## LE RESUME

Depuis les années 1990, le lit de l'Isère est le siège d'une métamorphose importante qui modifie totalement sa géométrie.

Cette évolution transforme un milieu initialement à forte dynamique, occupé par des espèces pionnières, en un milieu figé siège d'une végétation terrestre ou d'espèces envahissantes.

Les îlots végétalisés, dénommés atterrissements, présents dans le lit de la rivière sont préjudiciables tant pour la qualité des milieux et l'environnement que pour la sécurité publique.

D'important travaux sont nécessaires pour parvenir à restaurer le lit de l'Isère.



# LA RESTAURATION DU LIT DE L'ISÈRE

## PERENNISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT

Les travaux conduits dans le lit de l'Isère constituent la première étape du chantier de restauration de la rivière. Sur le long terme si aucune action n'est engagée, le lit de la rivière va se dégrader progressivement et les atterrissements végétalisés vont se redévelopper.

Afin d'éviter que le processus ne se réenclenche, il est nécessaire que les bancs de galets soient régulièrement mis en mouvement.

Deux leviers d'action sont identifiés pour parvenir à cette mobilité :

- ◆ **Le levier « hydraulique »** : obtention de débits suffisants, notamment en période de fonte, ce qui nécessite de modifier temporairement le fonctionnement de certains aménagements hydroélectriques ;
- ◆ **Le levier « mécanique »** : entretien mécanique portant sur la végétation et la géométrie des bancs de galets.

La mise en œuvre de ces deux leviers s'inscrit dans une démarche expérimentale afin de tester la fréquence et les modalités d'intervention, les critères de déclenchement, etc.

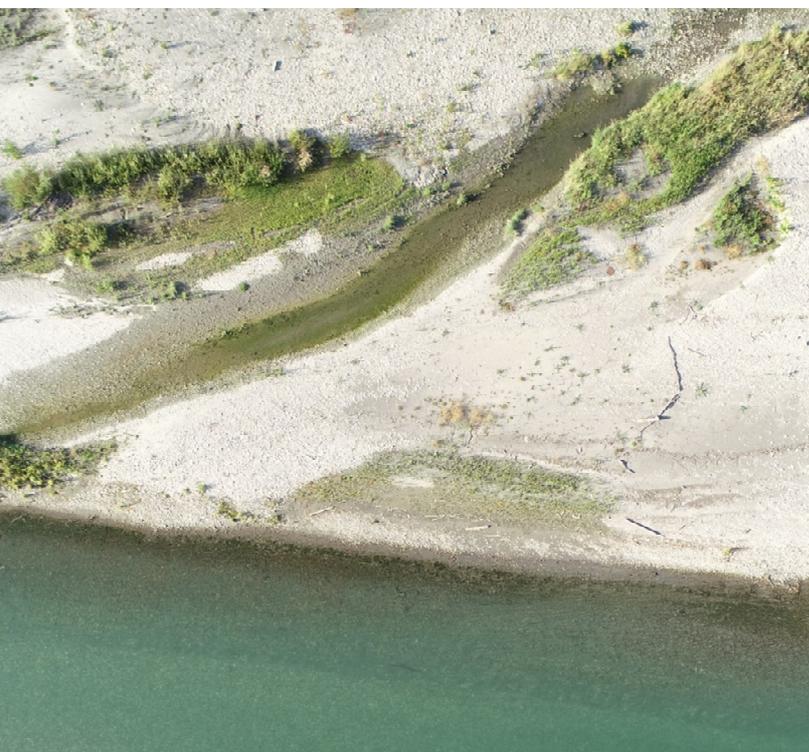
Les négociations engagées depuis 2018 entre EDF, l'Etat, l'Agence de l'eau et le S.I.S.A.R.C se sont traduites par la signature d'une convention pour la réalisation d'un plan de pérennisation expérimental du lit de l'Isère en Combe de Savoie.

Sur une durée de 6 ans (2020-2026), ce plan porte sur un budget total de 2 840 000 € TTC soit environ 473 000 € par an avec une participation annuelle du S.I.S.A.R.C de 60 000 € par an sur les 6 années.

Jusqu'à l'automne 2023, les débits de l'Isère en Combe de Savoie sont restés faibles et ces conditions n'ont donc pas été favorables à une mobilité des bancs restaurés. Les suivis drones réalisés par le SISARC en mai et octobre 2023 ont donc mis en évidence le développement de la végétation sur les bancs restaurés.

Les crues de la fin d'année 2023 ont entraîné d'importants mouvements des bancs de galets dans le lit endigué. En partenariat avec l'Etat et d'autres GEMAPIENS savoyards un relevé aérien post-crue a été réalisé afin d'objectiver les évolutions. L'exploitation de celui-ci sera réalisée en 2024.

Comme chaque année, le SISARC a réalisé en régie une campagne d'arrachage précoce de la renouée du japon sur le linéaire de lit restauré entre Montailleux et la confluence de l'Arc. Sur 5 jours une équipe de 8 personnes a été mobilisée.





## ACTIONS SUR LES AFFLUENTS TORRENTIELS

Sur les affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie, le SISARC conduit des travaux d'entretien et réalise des investissements afin de réduire les risques d'inondations et / ou de restaurer les milieux.

De façon générale, l'entretien des cours d'eau a un double objectif : permettre le bon écoulement des eaux et préserver la qualité écologique des rivières. Cela consiste essentiellement à procéder de façon régulière aux actions suivantes :

- ◆ Abattage, élagage et débroussaillage sélectifs de la végétation des berges (ripisylve) ;
- ◆ Enlèvement des embâcles, amas de branches et autres accumulations de débris jugés dangereux ;
- ◆ Curage des volumes de sédiments présentant un danger ;
- ◆ Curage des plages de dépôts et des bassins d'écêtement.

Le montant des travaux d'entretien conduits en 2023 sur les affluents torrentiels est de 212 600 € TTC.

### TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION (140 000 € TTC)

Sur le secteur du Gelon les interventions ont concerné :

- ◆ Le ruisseau de Pomméraz (Bourgneuf)
- ◆ Le ruisseau du 3<sup>e</sup> Berre (Chamoux-sur-Gelon)
- ◆ Le ruisseau du 2<sup>e</sup> Berre (Chamoux-sur-Gelon)
- ◆ Le ruisseau du 1<sup>e</sup> Berre (Chamoux-sur-Gelon)
- ◆ Le ruisseau du Nant Gaillet (Chamoux-sur-Gelon)
- ◆ Le ruisseau du Gelon (Chamousset)
- ◆ Le ruisseau des Michelins (Villard Léger)
- ◆ Le Gelon en amont de la centrale électrique FMG (La Rochette)
- ◆ Le ruisseau du Nant Fourchu (Chamoux-sur-Gelon)
- ◆ Le ruisseau de Montendry (Chamoux-sur-Gelon)
- ◆ Le débroussaillage des pistes et des berges
- ◆ La gestion des plateformes (zones de dépôt des matériaux)

Sur le secteur du Bondeloge les interventions ont concerné :

- ◆ Le Bondeloge ( Chignin / Myans)
- ◆ Le ruisseau des Gargarottes (Apremont)
- ◆ Un affluent du ruisseau des Gargarottes (Les Marches)

Sur le secteur Gargot les interventions ont concerné :

- ◆ Le canal de Pau (Saint-Pierre d'Albigny)
- ◆ Le ruisseau du Favasset (Saint-Pierre d'Albigny)
- ◆ Le ruisseau du Morbier (Saint-Jean de la Porte)
- ◆ Le ruisseau du Gargot (Saint-Pierre d'Albigny)
- ◆ Eco pâturage pour l'entretien du canal d'Arbin
- ◆ Le débroussaillage des pistes et des berges

Sur le secteur Aitelène les interventions ont concerné :

- ◆ Le débroussaillage des pistes et des berges





## ACTIONS SUR LES AFFLUENTS TORRENTIELS

Sur le secteur Combe de Savoie Amont les interventions ont concerné :

- ◆ Le ruisseau de la Lie aval (Pallud)
- ◆ Le ruisseau du Chiriac (Mercury)
- ◆ Le ruisseau de l'Eulette (Mercury)
- ◆ Le ruisseau du Cruet (Mercury)
- ◆ Le canal des moulins (Mercury)
- ◆ Le ruisseau de la Montaz (Gilly-sur-Isère)
- ◆ Le ruisseau de Sous le Col (Verrens Arvey)
- ◆ Le ruisseau de l'Alibon (Cléry)
- ◆ Le ruisseau de Saint Guérin (Grignon)
- ◆ Le ruisseau des Rottes (Monthion)
- ◆ Le ruisseau du Culet (Monthion)
- ◆ Le ruisseau de l'Hermettaz (Notre-Dame-des-Millières)
- ◆ La gestion des plateformes (zones de dépôt des matériaux)

Sur le secteur Bialle-Lavanche-Fournieux les interventions ont concerné :

- ◆ Torrent de l'Eparre (Montailleir)
- ◆ Ruisseau de la Gorge (Montailleir)
- ◆ Torrent de la Lavanche (Grésy-sur-Isère / Montailleir)
- ◆ Ruisseau de la Bialle (Grésy-sur-Isère / Montailleir)
- ◆ Torrent du Cayan (Fréterive)

Sur l'ensemble de ces secteurs des travaux d'urgence ont aussi été conduits pour un montant de 5 000 € TTC.



Embâcle sur le ruisseau de Pommeriaz



Après travaux de traitement de l'embâcle - ruisseau de Pommeriaz



## ACTIONS SUR LES AFFLUENTS TORRENTIELS

TRAVAUX D'ENTRETIEN SEDIMENTAIRE (70 000 € TTC)

Sur le secteur du Gelon les interventions ont concerné :

- ◆ La plage de dépôt du ruisseau de Rotherens (Rotherens)
- ◆ La plage de dépôt du ruisseau de Tardevel (Chateauneuf)
- ◆ La plage de dépôt de Pont Noir (Villard Sallet)
- ◆ Le râtelier du ruisseau de la Bottière (Villard Léger)
- ◆ Le lit du Ruisseau de Montendry (Chamoux-sur-Gelon)

Sur le secteur Aitelène les interventions ont concerné :

- ◆ Le lit du Ruisseau du Gros-Chêne (Aiton)

Sur le secteur Bialle-Lavanche-Fournieux les interventions ont concerné :

- ◆ La plage de dépôt du ruisseau du Cruet (Fréterive)

Sur le secteur Combe de Savoie Amont les interventions ont concerné :

- ◆ Le lit du Ruisseau de Fontaine Claire (Notre-Dame-des-Millières / Tournon)
- ◆ Le lit de l'Hermettaz (Notre-Dame-des-Millières)
- ◆ Le lit du ruisseau du Culet (Notre-Dame-des-Millières)
- ◆ Le lit du ruisseau des Rottes (Monthion)

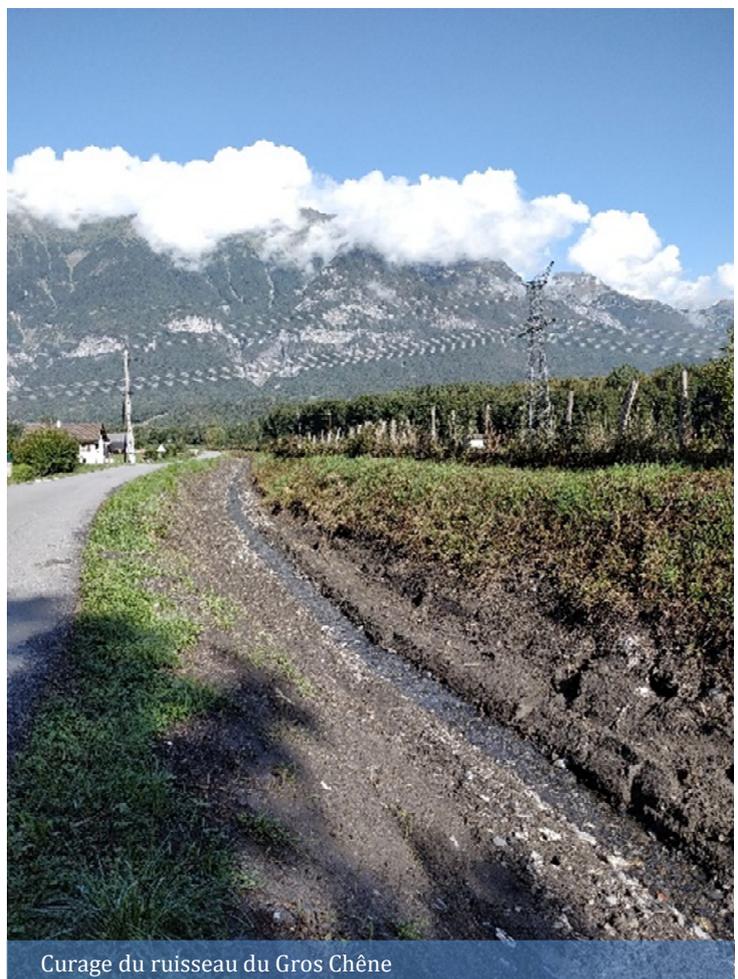
Sur l'ensemble de ces secteurs des travaux d'urgence ont aussi été conduits pour un montant de 5 600 € TTC.



Curage de la plage de dépôt du Cruet



Curage de la plage de dépôt du pont noir sur le Gelon



Curage du ruisseau du Gros Chêne



## ACTIONS SUR LES AFFLUENTS TORRENTIELS

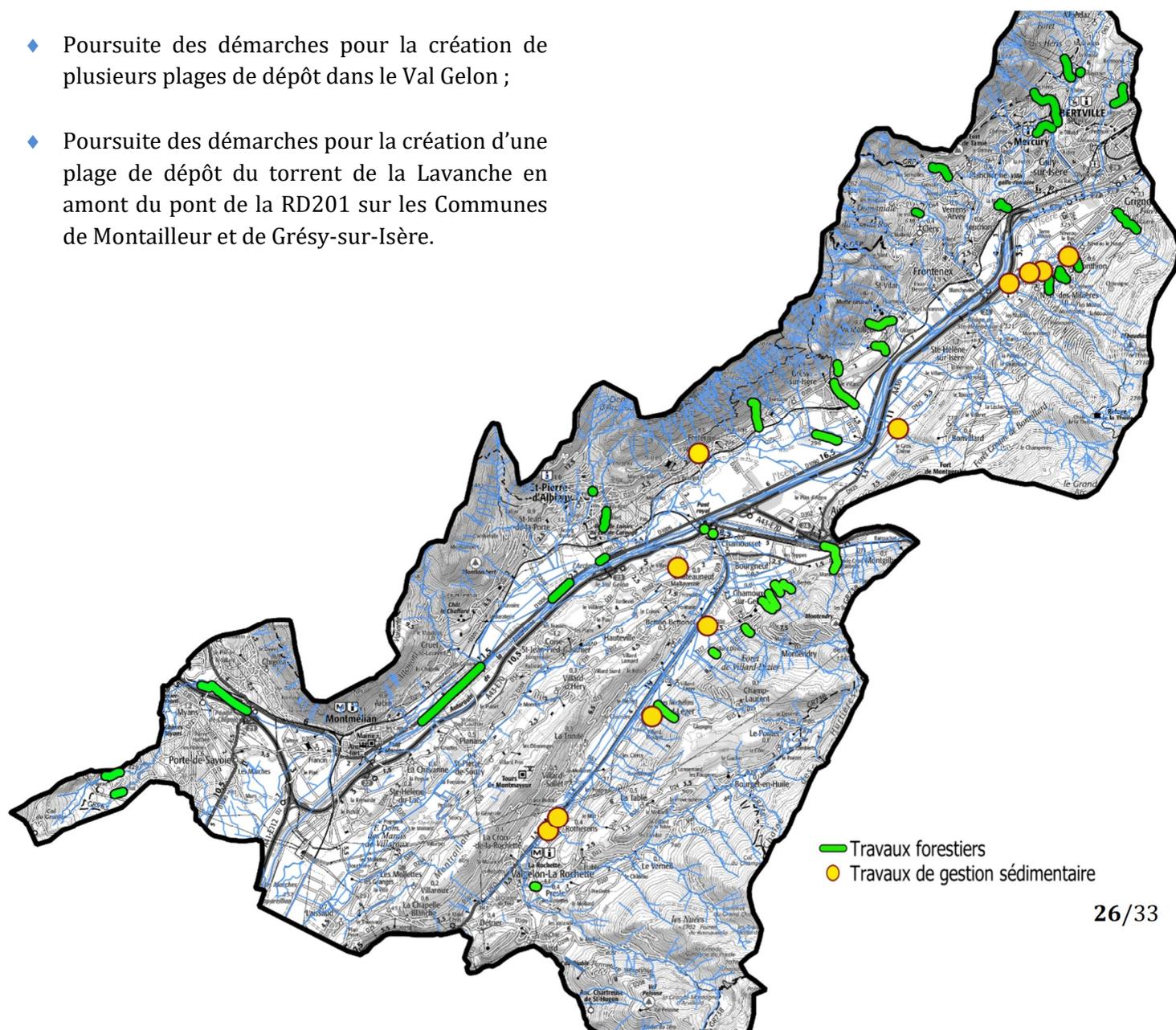
### TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS SUR LES AFFLUENTS TORRENTIELS

Indépendamment des travaux d'entretien, les opérations suivantes ont été conduites en 2023 :

- ◆ Travaux de démolition du ponceau de la Maison Prieur sur la Commune de Notre-Dame des Millières ;
- ◆ Poursuite des démarches pour la création de plusieurs plages de dépôt dans le Val Gelon ;
- ◆ Poursuite des démarches pour la création d'une plage de dépôt du torrent de la Lavanche en amont du pont de la RD201 sur les Communes de Montailleur et de Grésy-sur-Isère.

### CARTOGRAPHIE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN CONDUITS EN 2023

La carte ci-dessous permet de localiser les interventions d'entretien forestiers & sédimentaires réalisés par le SISARC sur les affluents de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie.





## LE CONTRAT VERT & BLEU – CŒUR DE SAVOIE

Le Contrat Vert et Bleu a été signé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie en 2019. Il vise à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou de restauration des continuités écologiques, en lien avec les projets d'urbanisme, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire.

Ce contrat est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillées et planifiées, s'inscrivant dans une période de 5 ans (2019-2024). Pour chacune d'elle un descriptif et les objectifs à atteindre sont identifiés, ainsi qu'un ou plusieurs maîtres d'ouvrages. Les différents partenaires financeurs sont la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie.

Du fait de la compétence GEMAPI transférée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au SISARC, le Syndicat s'est engagé, en qualité de maître d'ouvrage des 3 actions ci-dessous figurant dans le contrat :

- ◆ Définition d'une stratégie de préservation des zones humides sur le périmètre de Cœur de Savoie ;
- ◆ Renaturation du Bon de Loge aval ;
- ◆ Lutte contre la dissémination des espèces végétales invasives sur les cours d'eau et plans d'eau de Cœur de Savoie.

Au titre de l'année 2023, les réalisations sont les suivantes :

Après 3 années de bâchage, le chantier d'éradication des Renouées sur le secteur du Haut Gelon a pu être finalisé. En effet, ce délai sous la bâche opaque et étanche a permis un compostage complet des rhizomes de Renouées concassés lors des travaux de 2020.

Suite à une ultime vérification, les différents tas ont pu être débâchés, les clôtures retirées et les terrains ont été remis en état avant d'être ensemencés.

Ces travaux viennent clôturer ce 1<sup>er</sup> « grand chantier » d'éradication des Renouées qui a permis d'éliminer une

vingtaine de massifs de Renouées représentant près de 3000 m<sup>2</sup> envahit le long des berges du Gelon, travaux identifiés comme la priorité du plan d'action à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie.

Ces travaux ont été réalisés en 2 phases et confiés à l'entreprise BERLIOZ et l'entreprise GEECO pour un montant global de 25 128 € HT, subventionné à 80 % (50 % par le département de la Savoie et 30 % par la Région AURA).



Plateforme de traitement des renouées (pendant le bâchage)



Plateforme de traitement des renouées après remise en état



## LE CONTRAT VERT & BLEU – CŒUR DE SAVOIE

En parallèle du chantier de débâchage :

- ◆ Poursuite de l'intervention d'arrachage précoce annuel des invasives le long des cours d'eau de Coeur de Savoie, avec 493 plantules déterrées, c'est autant de futurs massifs évités.  
Le montant de prestation confiée à HEDERA environnement s'élève à 27 900 € HT, l'opération est subventionnée par l'Agence de l'eau à hauteur de 30 %.
- ◆ Poursuite de l'expérimentation d'éradication (suivi 3<sup>e</sup> année) sur le laurier cerise, le paulownia et le raisin d'Amérique, opération subventionnée par le Département de la Savoie à 50 %.



Déterrage précoce d'un plan de Paulownia - (©Aquabio)



Expérimentation annelage de Paulownia - (©Aquabio)



Déterrage précoce d'une plantule de berce du Caucase- (©HEDERA Environnement)



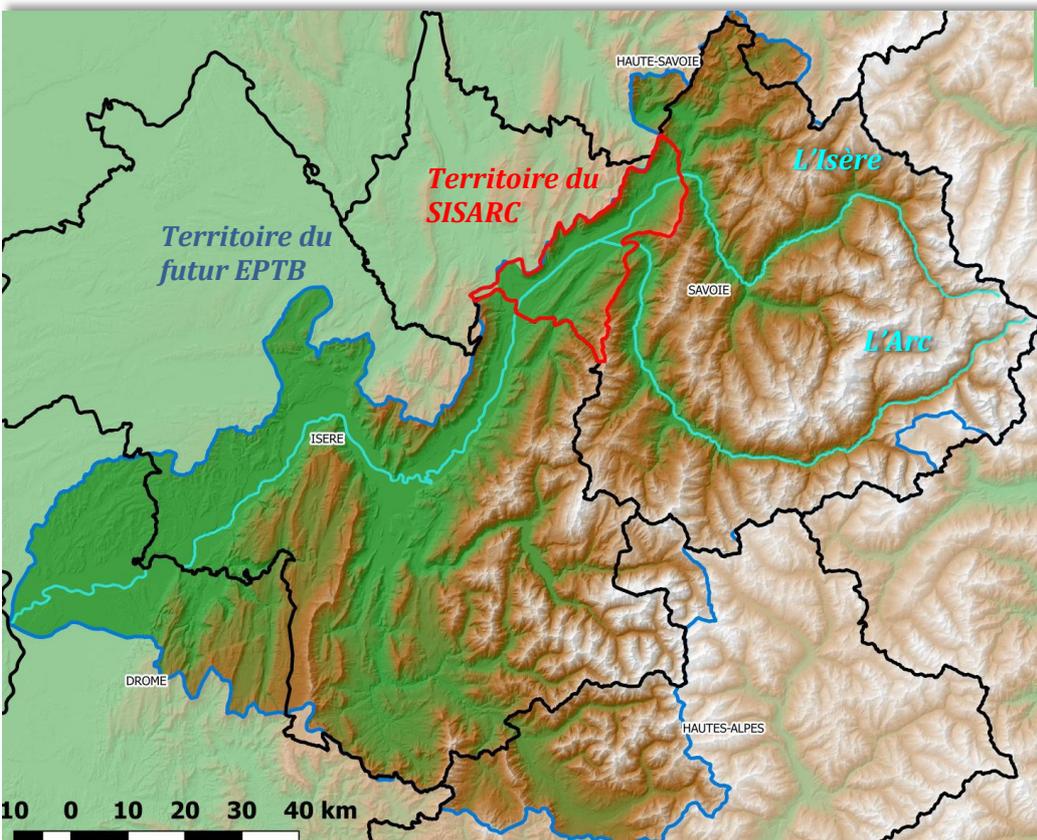
Les textes instaurant la compétence GEMAPI donnent la possibilité d'une labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) des collectivités qui exercent cette compétence sur des périmètres cohérents avec les logiques de bassin versant.

C'est effectivement le cas du SISARC qui peut donc prétendre à cette labellisation.

De plus, après quinze ans d'existence, le SISARC constitue un acteur reconnu à l'échelle de son territoire d'action, mais aussi à l'échelle globale du bassin versant de l'Isère, depuis sa source à Val d'Isère jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Valence.

La labellisation EPAGE constituerait pour le SISARC :

- ◆ Une reconnaissance de l'action du Syndicat et du travail de structuration mis en place depuis 2018 avec la mise en place de la compétence GEMAPI ;
- ◆ Une reconnaissance de l'expérience et de la capacité d'action du SISARC ;
- ◆ L'unique possibilité pour que le SISARC soit juridiquement autorisé à adhérer au futur EPTB du bassin versant de l'Isère. Le SISARC participe activement à l'association de préfiguration ABVI et aux réflexions en cours pour la création de cet EPTB.



Par délibération en date du 10 mai 2023, le Comité syndical approuvait l'engagement du SISARC dans le processus de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

En 2023, l'équipe technique du SISARC a rédigé le dossier de demande de labellisation EPAGE.

Ce dossier a été déposé auprès des services de l'Etat, et le Comité d'Agreement du Comité de Bassin a rendu un avis favorable en date du 6 octobre 2023. L'arrêté de labellisation est attendu pour 2024.

# POINTS DIVERS

## ADHESION A L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE

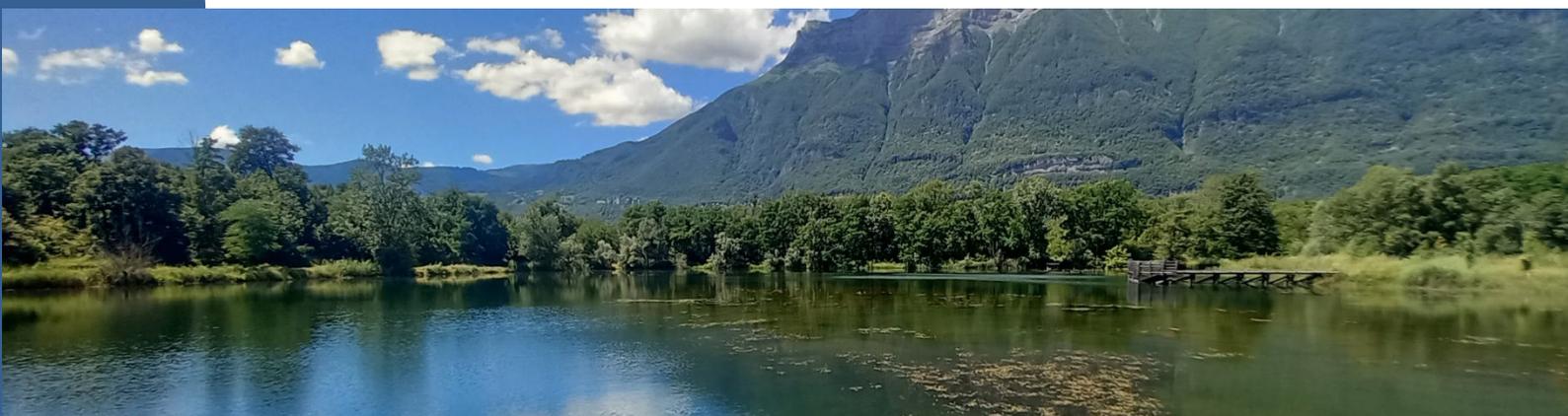
Le S.I.S.A.R.C a adhéré à l'association du bassin versant de l'Isère dès sa création en 2018. Cette association est préfiguratrice d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) comme le prévoit le SDAGE Rhône Méditerranée.

La création du syndicat mixte EPTB est envisagée en début d'année 2025.



## CONVENTIONS PASSES DANS L'ANNEE 2023

- ◆ Avenant à la convention de mutualisation du Pôle Administratif avec la CA Arlysère (délibération du 18 janvier 2023)
- ◆ Renouvellement de la convention de mise à disposition du service environnement de la Communauté de Communes Cœur de Savoie (délibération du 18 janvier 2023)
- ◆ Renouvellement de la convention de mise à disposition du pôle technique avec le Département de la Savoie (délibération du 18 janvier 2023)
- ◆ Convention avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique dans la digue rive gauche de l'Isère à Laissaud (délibération du 18 janvier 2023)
- ◆ Convention d'application pour l'année 2023 entre le SISARC et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) (délibération du 10 mai 2023)
- ◆ Convention de coordination entre le SISARC et le SYMBHI pour la gestion des bassins versants du Bens, du Bréda et du Glandon (délibération du 11 octobre 2023)
- ◆ Convention avec Cœur de Savoie pour l'enfouissement de la conduite d'eau potable alimentant la STEP de Porte de Savoie dans la digue rive droite de l'Isère (délibération du 29 novembre 2023)



# MARCHES ATTRIBUES

Objet	Numéro	Type marché	Date de notification	Attributaires	Code postal attributaire	Durée	Montant total HT sur durée globale
<b>MARCHES DE TRAVAUX</b>							
<b>MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>							
Travaux de traitement de la végétation de la digue de l'Isère	SIS23002	-	09/03/2023	Le NOYER VERT	38 750 TENCIN	3 mois	9 999.50 €
Travaux de remise en état du chemin de digue de l'Isère en combe de Savoie 2023 (sur 3 tronçons)	SIS23006		31/07/2023	SAS COLAS France	73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS	3 mois	19 704.00 €
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 5 349 999,99 € HT</b>							
Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Tournon	SIS23010	A tranches	27/09/2023	Groupement TERELIAN - AGENCE MANCUSO / SOCCO	73390 BOURGNEUF	6,5 mois	1 459 927.00 €
Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du Pont de Saint-Pierre d'Albigny	SIS23008	A tranches	23/08/2023	Groupement TERELIAN - AGENCE MANCUSO / SOCCO	73390 BOURGNEUF	6 mois	994 840.50 €
Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère au droit du pont de Coise Commune de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	SIS23009	A tranches	18/09/2023	Groupement SAS DECREMPS BTP / ALPES TP	74800 AMANCY	6 mois	1 164 900.00 €
<b>MARCHES DE FOURNITURES</b>							
<b>MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>							
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 214 999,99 € HT</b>							
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>MONTANT de 215 000,00 € HT et plus</b>							
-	-	-	-	-	-	-	-

Objet	Numéro	Type marché	Date de notification	Attributaires	Code postal attributaire	Durée	Montant total HT sur durée globale
<b>MARCHES DE SERVICES</b>							
<b>MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>							
Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue droite de l'Isère dans la courbe de Tournon	SIS22023	Ordinaire	20/01/2023	ARTELIA SAS	38130 ECHIROLLES	16 mois	60 300.00 €
Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Saint-Pierre	SIS22022	Ordinaire	14/02/2023	HYDRETTUDES ALPES DU NORD	73800 PORTE DE SAVOIE	15 mois	59 029.97 €
Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère au droit du pont de Coise sur la commune Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	SIS22021	Ordinaire	03/01/2023	ARTELIA SAS	38130 ECHIROLLES	17 mois	53 500.00 €
Prestation de service pour la campagne 2023 de déterrage précoce de plantules d'espèces invasives le long des cours d'eau sur le territoire de coeur de Savoie	SIS23005		09/05/2023	OXALIS	73 100 AIX-LES-BAINS	10 mois	27 900.00 €
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT</b>							
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>MONTANT de 214 000,00 € HT et plus</b>							
-	-	-	-	-	-	-	-

LES PARTENAIRES DU SISARC



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes